

APRC

créée
en 1978

Association Pour une
Retraite Convenable
25, rue Lamartine B2,
69120 VAULX en VELIN
CCP Grenoble 232 42 W

BULLETIN d'INFORMATION

Trimestriel : janvier-février-mars 1998

Directeur de la Publication : Jacques BASSOT

Nouv. série. N°5

Prix du numéro : 15F

Un échec ?

La loi sur "le financement de la Sécurité Sociale pour 1998" a finalement été votée, et son article 13, sur l'intégration financière de la CAMAVIC au régime général, n'a pas été modifié. Notre proposition d'amendement n'a été retenue, ni par les parlementaires, ni par le ministère, ni par les autorités religieuses.

Sans nier le souci des autorités civiles de veiller à l'équilibre financier de la Sécurité Sociale, il faut reconnaître que nous avons buté sur l'attitude de l'Instance Tripartite, où se retrouvent les représentants des trois conférences religieuses. Elle a, de nouveau, refusé un débat sur le fond. Dont acte.

Deux voies restent ouvertes :

○ *L'examen des régimes spéciaux*, promis par Martine Aubry, permettra peut-être d'obtenir une augmentation sensible de nos pensions. Le débat parlementaire de novembre 1998 en décidera sans doute.

○ *L'Instance Tripartite justifie son refus par des considérations financières. Sont-elles les seules? Sont-elles les plus importantes? N'y a-t-il pas d'autres motivations, jamais clairement explicitées, qui animent les autorités religieuses : peur de la contagion du "mauvais exemple"*

après d'un clergé vieillissant? Volonté de "punir" par une sanction financière, une décision que l'on condamne? Application rigide d'un droit canonique, qui pourtant appelle en permanence au respect des lois nationales?

Ces non-dits brouillent le dialogue, en apparence objectif et raisonnable. Pourquoi ne pas aborder ces questions? La vérité et la justice ont tout à y gagner.

Nous ne demandons pas l'approbation de nos choix, mais le respect de notre démarche.

Ayons le courage de dénoncer ces silences et ces échecs.

♦ Echec des *autorités civiles* qui tolèrent encore des pensions de retraite à 1956F/mois.

♦ Echec des *autorités religieuses* qui ne savent pas appliquer les exigences de justice et d'équité vis-à-vis de leurs "anciens" collaborateurs.

♦ Echec des *communautés chrétiennes* qui se soucient peu de tous ceux qui ont consacré une partie de leur vie à leur service.

♦ Echec aussi de *l'APRC* qui, malgré les efforts de ses adhérents, au conseil d'administration comme dans les régions, n'a pas atteint ses objectifs.

Sans faire le procès du voisin, il nous faut donc nous interroger sur les raisons de ces espoirs

décus et faire le bilan de ce dernier trimestre.

Ayant perdu une bataille, nous n'avons pas à rougir de l'avoir engagée. En formulant une proposition sérieuse et réaliste, nous avons alerté les parlementaires et le ministère, les évêques et les supérieurs, les journalistes et tous nos amis sur la nécessité impérieuse de changer la situation des AMC retraités. (suite p.2)

SOMMAIRE

Editorial : Un échec ? J. Bassot

I. Après le débat parlementaire

1. Bilan. J. Bassot p.2-3
2. Pistes d'action. J. Musset p.4

II. Quand les femmes se mobilisent. p.5-7

- 1.- Echos de la réunion des AMC femmes de la région Rhône-Alpes. Bertie Gaven
- 2.- Lancement du questionnaire APRC auprès des femmes ex-congréganistes
Louissette Gicquel et Bertie Gaven.
- 3.- Compte-rendu de la journée nationale femmes APRC du 26 oct.97 à Paris. Anne Legeay

III. Situation des ex-religieux non-prêtres. p.8-9

Point de vue André Thibault

IV. Informations et Conseils pratiques L. Le Guen p.9

V. La Vie des Régions p.10-12

- Bretagne J.Cl. Gourvès
- Languedoc. A. Trébuchon

VI. Courrier des Lecteurs p.13

VII. Adhésions - Cotisations.

p.15-16

Annexe: Enquête auprès des ex-congréganistes-femmes.

I. APRÈS LE DÉBAT PARLEMENTAIRE

1. Bilan.

Nous avons espéré le temps de la moisson. Nous sommes encore au temps des semailles. Faut-il pour autant oublier la route déjà parcourue, parfois difficile? Faut-il négliger la fraternité retrouvée et le droit reconquis à la parole? Faut-il compter pour rien les amis qui nous rejoignent et tous ceux qui nous attendent?

Nous avons élargi notre champ d'action en direction des laïcs et des clercs, approfondi notre réflexion (la troisième session de formation, vient d'avoir lieu à Lyon), élaboré de nouveaux projets, dont le moindre n'est pas notre enquête auprès des anciennes congréganistes (*les anciens congréganistes peuvent aussi y répondre*).

Mais certains s'interrogent : A quoi bon continuer?

Si demain des décisions sont prises en notre absence, personne ne viendra défendre nos intérêts. Nous ne pouvons accepter que les communautés chrétiennes que nous avons servies oublient si facilement ce passé commun dont nous sommes fiers. Il mérite le respect. Continuer notre combat n'est pas un choix, c'est une obligation.

Au terme de cinq ans et plus d'un mandat sans cesse renouvelé de président, permettez-moi de souhaiter une bonne année 98 à tous ceux, adhérents et associés, qui font vivre l'APRC, toujours nécessaire. Je souhaite aussi une bonne année à tous ceux qui viendront demain prendre la relève. Ils peuvent compter sur mon concours. Ils devront rester lucides et courageux.

Enfin, je souhaite une bonne année à tous ceux qui, aujourd'hui, sont peut-être déçus. Le soleil se lèvera demain et si le voyage est plus long que prévu, c'est ensemble que nous atteindrons le port. Jacques BASSOT.

Le bulletin précédent (N°4) retraçait le film des événements d'octobre 97.

La loi a été votée à l'Assemblée nationale le 4 novembre. Elle a été ensuite profondément modifiée au Sénat, mais sans toucher réellement à la question de la CAMAVIC.

La deuxième lecture à l'Assemblée est revenue sur le texte initial mais le Sénat a refusé de discuter en deuxième lecture.

Et la promulgation de la loi a été signée par le Président de la République après un dernier recours devant le Conseil Constitutionnel (*Journal Officiel du 22 décembre 1997*).

Bref, pour nous AMC, qui n'aurons jamais cotisé au nouveau taux, ce texte ne nous apporte rien.

Xavier Chastel, conseiller technique auprès de Martine Aubry, a été très clair lors d'une rencontre le 6 novembre : *"Rien ne sera modifié au projet de loi sinon à la demande et avec l'accord des autorités religieuses"*.

Or la lettre de Mgr Vilnet, président de l'Instance Tripartite, le 4 novembre, tombait comme un couperet : *"Je vous informe que votre proposition ne peut être retenue, car elle nous a paru impossible à appliquer dans les prochaines années"*.

■ Du côté des autorités civiles.

Nous constatons que la protection sociale des cultes n'est pas un

sujet qui mobilise les parlementaires.

Deux pages à peine sur les cinquante pages du compte rendu de leurs débats. Les courriers que nous avons reçus des sénateurs sont sympathiques mais peu efficaces.

Et que penser de ce mot du rapporteur de la loi, qui fleure bon son XIX^e siècle : *"Quant à nos bons curés de campagne, ils ont été intégrés au régime général" ?*

Certes, le rapporteur au Sénat est préoccupé parce que *"les effets très progressifs de l'alignement des pensions de retraite, en raison de la prise en compte des seuls droits acquis à compter du 1er janvier 1998 soulèvent quelques déceptions notamment de la part des anciens ministres du culte, qui souhaiteraient bénéficier du minimum contributif... Cette demande semble difficile à satisfaire vu son coût. Elle serait par ailleurs discriminatoire par rapport aux anciens pensionnés."*

Bref, ce sont les parlementaires qui votent la loi, mais c'est en fait la majorité parlementaire qui décide sous le contrôle permanent et attentif du gouvernement.

■ CSG et plafond de ressources.

Ces deux questions ont occupé l'essentiel des débats, parfois très polémiques et confus. Il n'était jamais fait référence aux Caisses des Cultes. Et pourtant...

♦ la CSG sera élargie et remplacera les cotisations maladie. Or, si elle a été imposée

aux diocésains, par un arrêté du 12 juillet 1996, les religieux qui n'ont pas de contrat civil de travail, en sont dispensés. Il ne leur est pas reconnu d'autonomie financière : ils sont intégrés dans une "personne morale", qui n'est pas soumise à la CSG.

• le versement des allocations familiales est désormais soumis à un plafond de ressources. Après s'être vigoureusement affrontés, les parlementaires en ont admis le principe. C'est ce principe que nous ont imposé les autorités religieuses pour nous verser un complément. Nous l'acceptons à condition que les seules ressources prises en compte soient celles acquises pendant nos activités religieuses.

■ Du côté des autorités religieuses.

La clé de la loi est au Ministère. Mais celui-ci ne fera rien sans l'aval des autorités religieuses. Ce sont elles qui ont demandé la modification de la loi de 1978. Elles vont obtenir que l'augmentation des cotisations vieillesse soit pratiquement compensée par une diminution des cotisations maladie et que le système de la compensation démographique demeure. L'autonomie de la Caisse des Cultes sera sauvegardée.

Pourquoi donc ce refus de dialogue avec nous ?

Certes les difficultés financières sont réelles (voir les difficultés pour boucler les JMJ...). Et la communauté chrétienne peut être réservée sur nos demandes.

Mais celle-ci n'est ni la seule, ni même la principale source de fi-

nancement d'un clergé vieillissant.

Peut-on oublier par exemple que sur les **3.433F/mois** que reçoit un religieux bénéficiant du Minimum Vieillesse :

→ **293F** viennent des cotisations des actifs

→ **1661F** viennent de la compensation démographique

→ **1479F** viennent du Fonds Solidarité Vieillesse, financé par l'Etat.

Certes d'autres français sont dans la même situation. Mais c'est le seul cas où ces sommes sont versées à des collectivités, et non à des individus.

Notre proposition (voir le bulletin n°4) ne coûtait rien à la CNAV (ce que semble oublier le rapporteur du Sénat). Elle exigeait de l'Eglise un effort net, en 1998, de 2.5MF.

Ce montant aurait augmenté chaque année pour atteindre 15 MF en l'an 2005. Est-ce démesuré au regard d'un budget de 2 milliards, alors que grâce aux AMC un excédent de 30 MF est versé annuellement par la compensation démographique à la CAMAVIC et par elle au clergé retraité ?

Tout ceci a été dit et répété. Personne ne l'a contesté.

Si d'autres motivations que financières justifient les décisions des autorités religieuses, alors pourquoi ne pas en parler clairement ?

Faudra-t-il attendre cinquante ans pour qu'on reconnaisse enfin que "des gestes de charité et d'entraide ne suffisent pas à honorer les exigences de la justice et le respect des droits de l'homme."

■ Et la communauté chrétienne ?

Elle devient de plus en plus sensible à nos questions. Le clergé et les religieux d'abord, grâce à l'APSECC. Les chrétiens ensuite, à travers nos associés.

Mais un vaste chantier s'ouvre à nous. Comment mener des actions sérieuses et efficaces afin que tous ceux qui participent au financement des diocèses et des congrégations puissent avoir leur mot à dire sur le respect de la justice auquel ils sont régulièrement invités par leurs pasteurs ?

■ L'APRC elle-même.

Elle sait mieux aujourd'hui, ce qui est possible et ce qui est impossible. Elle devra harmoniser davantage ses actions au plan national et au plan régional, ayant pleine conscience qu'agir auprès de 95 diocèses et de 450 congrégations n'est pas facile.

Pour y parvenir elle aura de plus en plus besoin du concours de tous, en particulier des associés et de tous les AMC qui ne l'ont pas encore rejointe.

L'action pastorale, l'action syndicale, l'action politique, bref, toute actions militante nous a appris que parfois les résultats semblent s'éloigner au fur et à mesure de nos progrès.

Souvent nous avons dû redonner courage à ceux qui voulaient tout et tout de suite et qui n'obtenaient rien. Aujourd'hui notre détermination reste entière. Ce sera encore notre meilleur argument.

J. Bassot

2. Pistes d'action.

Elles ont été élaborées lors du bureau élargi du 6/12/97 et seront reprises et affinées au cours du C.A. du 17/1/97.

Avec quels atouts?

Notre argumentaire développé maintes fois dans les précédents bulletins reste parfaitement valable.

Il convient de *nous maintenir au plan objectif*, avec comme *seul but : la retraite*, et donc de débusquer le cas échéant les "non-dits" d'ordre subjectif de la part des autorités religieuses (les "partis" sont des déviants qu'on doit garder à la marge, qui ont commis une faute, dont ils restent coupables, qui sont à terme un danger pour les "restés" si on leur assure une retraite convenable) et aussi de la part de certains AMC (l'Eglise est responsable de notre départ et donc coupable: elle doit payer. Nous sommes des victimes.)

A quels niveaux ?

Toute action est à mener au *plan national* et au *plan local* (régions-départements)

→ d'une manière concertée et cohérente,

→ avec des arguments adaptés.

Il est essentiel pour l'efficacité des actions entreprises que l'information circule au sein de l'APRC

→ que ceux qui mènent des actions informent le C.A., envoient des comptes-rendus précis. Cela donnera des idées et soutiendra le moral de tous.

→ que ceux qui ont besoin d'aide ou de conseil pour lancer une action n'hésitent pas à faire appel au C.A.

Vers quelles cibles ?

● **Les autorités religieuses** : la *Tripartite*, les évêques connus, les *supérieures*

* pouvez-vous justifier l'impossibilité financière que vous invoquez ?

* l'argument financier est-il le seul à justifier votre refus ?

* qui peut être notre interlocuteur si l'Instance Tripartite s'y refuse ?

* utiliser les résultats de l'enquête "Femmes".

● **Le Ministère de la Solidarité**

* sur la réforme des régimes spéciaux annoncée par Martine Aubry : la CAMAVIC entre-t-elle dans le cadre de ces régimes? Si oui, demander une augmentation de nos pensions.

* sur la fusion des C.A. CAMAC/CAMAVIC, demander à être représentés dans le C.A. de la nouvelle Caisse.

● **Les parlementaires** déjà contactés

* les remercier

* envisager la suite en particulier avec les socialistes.

● **La presse - les médias.**

* utiliser *Internet* (M. Oddou et L. Le Guen font des projets d'articles)

* la presse nationale : la Croix, le Monde, Libération, T.C.....

* la presse régionale, en fonction des opportunités: courrier des lecteurs et articles.

● **Les laïcs en responsabilité pastorale**, aux niveaux national, régional et diocésain.

* les informer

* solliciter leur avis et suggestions.

* comment peuvent-ils sensibiliser leurs membres, leurs aumôniers, l'évêque?

● **Les prêtres et les religieux(es)**

* Les conseils presbytéraux: rencontrer secrétaire général et bureau des Conseils presbytéraux diocésains

* Les Prêtres-ouvriers

* L'APSECC

● **Nos associés**

Qu'en pensent-ils? Leurs suggestions.

● **Les administrateurs syndicaux de la CNAV**

* les rencontrer, les informer, les interroger.

J. Musset

II. QUAND LES FEMMES SE MOBILISENT

1. Echos de la réunion des AMC femmes de la région Rhône-Alpes

Lors de l'assemblée générale de l'APRC à Paris, le 6 juin 1997, Marie Rose Perdrix émet l'idée et le voeu d'une réunion AMC femmes de la région Rhône-Alpes.

Aussitôt, nous soumettons l'idée à Jacques Bassot, président. Nous mettons en forme une invitation et un ordre du jour. Marie Rose peaufine le tout et demande à Michel Oddou de le transmettre à toutes les femmes AMC concernées. Celui-ci, avec l'efficacité qui lui est habituelle, envoie 87 convocations, courant juillet. Aux environs du 20 septembre, une lettre mémoire est diffusée, à nouveau par ses soins.

Le 27 septembre, nous nous retrouvons donc une dizaine, dans un petit restaurant à Villeurbanne, auprès de Jacques Bassot et Michel Oddou.

A 13h.30, 15 AMC femmes étaient là, l'une d'elles accompagnée de son mari, homme affable et fort discret au demeurant; 3 AMC femmes qui s'étaient annoncées, n'avaient pas pu venir et 5 autres s'étaient excusées. Au total, 25% de réponses! Il aurait été intéressant que les 75% autres disent leur non possibilité ou leur non intérêt pour cette réunion...

La présentation individuelle avait parfois un caractère

chargé d'émotion, à l'évocation de situations particulièrement difficiles : licenciement abusif, exclaustation en cours...

Ordre du jour

◆ **La visite de Louissette et Bertie à Soeur Jacqueline Lenoir**, secrétaire générale de la CSM (Conférence des Supérieures Majeures) et ses conséquences éventuelles : désir de rencontrer les supérieures générales réunies au sein de cet organisme, pour leur parler des difficultés des AMC femmes, du droit au départ, de la nécessité de mise en place d'une structure qui prévoit l'organisation matérielle, de "celle qui part".

Un questionnaire sera envoyé à chacune dans ce sens. Les problèmes posés y seront sériés :

- problèmes posés au moment du départ.
- problèmes posés au moment de l'accès à la retraite. Est évoquée l'aide possible accordée par le fonds social de la CSM à celles qui le demandent.

◆ **Informers les AMC femmes**, absentes, de l'existence de l'APRC et de leurs droits au moment de la retraite. Les rencontrer doit être le souci de chacune.

◆ Evocation des **stages de formation** à Rennes, mais surtout à **Lyon, les 10 et 11**

janvier 1998 par Jacques Bassot.

◆ Information sur les **relations APRC-APSECC** et la présence de Jacques Bassot, président de l'APRC au conseil d'administration de l'APSECC.

◆ **A propos du bulletin**, plusieurs disent leur plaisir à le recevoir, félicitent l'équipe de rédaction pour la réelle amélioration du bulletin, tant au niveau du fond que de la forme.

◆ A été très insuffisamment évoquée la nécessité **d'intéresser nos "amis"** à la vie de l'association. Leur présence à nos côtés est importante pour nous, pour le travail de l'association et pour son poids dans sa représentativité auprès des instances civiles et religieuses.

◆ Evidemment "le plat de résistance" a été **l'information** apportée par Jacques **sur la CAMAC- CAMAVIC**, nos droits, notre désir de voir le montant augmenté, la mensualisation adoptée. A noter qu'il nous faut demander nos droits (*retraite, allocation complémentaire*) donc, il nous faut les connaître (*et les faire connaître à ceux et celles qui ont une situation semblable à la nôtre*), et en demander l'application. L'APRC peut nous aider dans ces démarches. Le Président a évoqué les démarches de l'APRC *tant*

au plan civil : rencontre des ministres et des sénateurs à l'occasion de la nouvelle législation. qu'au plan religieux : rencontre des membres de la Tripartite et de son responsable: Mgr Vilnet. (La Tripartite représente l'assemblée générale des évêques, la confédération des supérieurs majeurs de France, et la confédération des supérieures majeures). Rappel de la possibilité d'obtenir de 60 à 65 ans, une allocation complémentaire de l'ASSEDIC en cas de licenciement. Evocation de la possibilité de demander le RMI dans certains cas précis...

Parmi les questions posées par les AMC présentes, sans que ce rappel soit exhaustif :

- droit au RMI pour une exclaustrée récente, qui se trouve sans aucune ressource?
- droit à la retraite Camavic pour celles parties avant 1968?
- situation après un licenciement récent....
- souhait d'une CAMAVIC mensualisée.
- situation des religieuses qui voudraient quitter leur congrégation et ne le peuvent à cause de la situation financière qui les attend.
- l'une d'elles indique que, à son départ, sa congrégation lui a remis 20.000F pour racheter ses trimestres de retraite à la CRAM, après 30 ans de vie religieuse.

Au cours de son exposé, Jacques a mis l'accent sur la culpabilité inutile et paralysante qui nous accable longtemps et dont nous devons nous débarrasser, pour devenir utiles à nous-mêmes et aux autres.

◆ **Documents qui nous ont été remis :**

- un article de Jacques Bassot "Congréganistes et Diocésains".
- Questions de Sécurité Sociale : CAMAC-CAMAVIC
- le Guide pratique de l'APRC sur la retraite (livret)
- un dépliant d'information sur l'APRC.

Tous ces documents peuvent nous aider à améliorer nos informations, mais aussi celles d'autres AMC qui pourraient nous rejoindre et nous soutenir par leur adhésion.

Le stage du mois de janvier à Lyon, et l'Assemblée Générale qui aura lieu aussi à Lyon, le 7 juin 1998, doivent nous aider à mieux connaître nos droits pour les faire admettre.

Adresses utiles:

Jacques Bassot, président de l'APRC, 22, rue du Dauphin Couromé, 78730 St Arnoult en Yvelines.

Michel Oddou, trésorier, 25 rue Lamartine, B2, 69120 Vaulx en Velin. Tél. 04 78 80 35 37.

Alberte Gaven, chargée des AMC femmes - 11, rue Chanclair, 30132 Caisargues -tél. 04 66 84 86 12

Marie-Rose Perdrrix, animatrice de la Région Rhône-Alpes, le Revermont, 36 bis rue Charles Robin, 01000 Bourg en Bresse.

Nous avons été heureuses de ce moment chaleureux. Nous avons apprécié le fait de pouvoir évoquer notre passé sans crainte de jugement ou de rejet. La présence de deux jeunes femmes AMC donnaient à l'APRC l'assurance de sa nécessité

pour l'avenir car "il y aura toujours des exclues parmi nous".

Merci à tous...

A renouveler!

Marie-Rose Perdrrix
Bertie Gaven.

2. Lancement du questionnaire APRC auprès des femmes ex-congréganistes

Dans l'envoi de ce bulletin de janvier 1998, est joint le questionnaire adressé aux femmes ex-congréganistes.

Le conseil d'administration de l'APRC a décidé de l'adresser à tous les adhérents AMC.

A ceux qui ne sont pas concernés par ce questionnaire, nous comptons sur vous pour le diffuser auprès des femmes ex-congréganistes que vous connaissez et qui ne sont pas adhérentes à l'APRC.

Vous pouvez le photocopier ou demander d'autres exemplaires à l'association.

Louissette Gicquel
Bertie Gaven

3. Compte-rendu de la journée nationale femmes APRC du 26 octobre 97 à Paris

Deux questions sont restées très présentes pendant cette journée :

la situation des ex-congréganistes

◆ au moment de la séparation,

◆ et à l'heure de la retraite

CONCLUSIONS. OBJECTIFS

● *La loi de 1997 sur le financement de la Sécurité Sociale et particulièrement l'article 13 sur la réforme de la CAMAVIC.*

Malgré les interventions de l'APRC auprès des autorités civiles et religieuses, les parlementaires, députés et sénateurs, n'ont pas accordé le Minimum Contributif d'une manière immédiate à tous les futurs retraités de la CAMAVIC. Jacques Bassot avait calculé le financement de ce surplus et en avait montré la possibilité. Son texte, voté au C.A., et intitulé : "A Mesdames et Messieurs les Parlementaires." est paru dans le dernier bulletin. Il continue à démontrer que notre demande est crédible.

● *Le questionnaire destiné aux ex-congréganistes, élaboré à la suite de la rencontre de Bertie Gaven et Louissette Gicquel avec*

Jacqueline Lenoir, la secrétaire de la C.S.M.

Ce questionnaire a pour but de rassembler des informations sur la situation actuelle des ex-congréganistes. Vous le trouverez, joint à ce bulletin.

Les informations une fois décryptées, pourraient servir de réflexion lors d'une rencontre entre l'APRC-femmes et un groupe de Supérieures Majeures au sein de la C.S.M.

● *La C.S.M. - Les 323 congrégations de religieuses- Les moniales.*

Comment informer et éveiller ces instances sur la situation actuelle des religieuses, sur leur situation financière et morale au moment de la séparation, sur leur situation à l'heure de la retraite?

● *L'atelier congréganiste de l'APSECC nationale*

Cet atelier travaille pour nous.

Il a envoyé un courrier à certaines CDSM (instance qui existe dans tous les diocèses) sur notre situation.

Nous gardons des relations très étroites avec l'APSECC qui fait entendre notre voix.

● *L'APRC à quoi ça sert ?*

Jacques Bassot commente le document intitulé : "L'APRC à quoi ça sert?" (reproduit dans la présentation de l'enquête ci-jointe) et celui "Congréganistes et diocésains" : 20 ans de démarches, de rencontres avec les pouvoirs publics, l'épiscopat, les CSM...

Nous poursuivons notre mobilisation : Bertie et Louissette au sein de l'APRC sont à l'écoute de nos suggestions, de nos informations... N'hésitez pas à les contacter.

Notre prochaine réunion aura lieu au premier trimestre 1998.

*Compte rendu rédigé par
Anne Legeay*



III. SITUATION DES EX-RELIGIEUX NON-PRÊTRES

Dans ses objectifs prioritaires, l'APRC a décidé d'apporter une attention toute spéciale aux problèmes spécifiques des congréganistes.
Les ex-religieuses ont déjà entrepris une action dont le bulletin rend et rendra compte.
Les ex-religieux non-prêtres se préoccupent aussi de leurs collègues.
Cet article est une première contribution à leur recherche. NDLR.

"Frères". Précisons ici que je ne pense qu'aux *religieux non prêtres* (et aussi aux religieuses dans des situations similaires), que nous ne pouvons pas actuellement différencier dans nos fichiers APRC. Le prétexte "discretion" me semble ne pas être le plus approprié pour justifier cette absence de renseignement qui nous fait défaut aujourd'hui.

La distinction entre prêtre diocésain ou non est possible et on a dans les fichiers, le diocèse d'origine et parfois la communauté. Il serait aisé de faire préciser : *prêtre* ou *non-prêtre* pour les religieux. L'administration demandait bien pour les contrats d'enseignants : ... état laïc ou non laïc!

■ "Frères", cela recouvre des situations extrêmement diverses.

D'abord au niveau de la Congrégation et de l'Ordre.

○ *Ordre comportant des prêtres...*

Le frère est souvent un *frère convers* ou *lai* au service de la communauté et assurant

essentiellement un travail manuel (souvent sans études et/ou diplôme préalable adapté), exception parfois pour les infirmiers, cuisiniers... ou certaines vocations tardives...

○ *Ordre comportant prêtres et frères.*

Exemple : la Congrégation de Sainte Croix (C.S.C.) : deux instituts distincts mais non séparés...

- ◆ Les Pères ont leurs frères lais.
- ◆ Les Frères qui en majorité enseignent ont aussi des frères lais.
- ◆ Dans certaines congrégations il existe des frères essentiellement hospitaliers.

○ *Ordre ne comportant que des frères (sauf exception pour l'accompagnement sacramentel):*

Ils sont enseignants, hospitaliers, etc...

mais aussi éducateurs, artistes, formateurs, etc...

■ *Les AMC venant des Frères* (très difficile à repérer actuellement) sont donc *très divers* dans leur origine et les conditions de leur sortie très variées.

◆ frère convers, lais, etc... souvent sans diplôme, ni formation monnayable sont très démunis. Ils ont retrouvé la vie civile, désemparés et sans ressources... Où sont-ils?... Peut-on les repérer?... Les aider?... Déjà humbles et pauvres du fait de leur vie religieuse de service, ils n'ont souvent pas la possibilité d'être reconnus et soutenus (à l'image de beaucoup de religieuses, comme je l'ai expliqué, au sein de l'APRC).

◆ frères hospitaliers (*diplômés*) : ils ont pu sans doute, se réinsérer dans leur profession, mais eux-aussi ne sont-ils pas perdus?...

◆ frères enseignants, *tous diplômés* (enseignants, animateurs, éducateurs, sociologues, chercheurs, artistes, etc...) Ils ont par leurs diplômes et leur compétence reconnue, trouvé des emplois en lien avec leur savoir-faire.

Souvent sollicités par leur ancienne tutelle, ils ont pu trouver et poursuivre, sans trop de difficultés une carrière normale.

■ *Dans quelles conditions sont-ils sortis de leur ordre ou communauté...?*

○ les AMC frères sortant des "grands" ordres ont eu une réadaptation facilitée et souvent aidée financièrement. Quand on peut les repérer ou les fréquenter professionnellement ou en église, ils semblent bien adaptées à leur nouvelle vie.

parfois assez proche de leur vie conventuelle passée.

○ les autres AMC sortant de petites communautés ou n'ayant pas de qualification ont eu beaucoup de mal à s'en sortir et connaissent des difficultés semblables aux AMC Femmes avec de nombreux problèmes communs à résoudre.

Remarquons que les AMC des grands ordres ou congrégations ont souvent "négocié" correctement leur départ. Aussi peu des ces

AMC se retrouvent à l'APRC et nous ignorons les conditions dans lesquelles ils sont partis ainsi que leur origine qui permettrait de les identifier.

○ En ce qui concerne les aides nécessaires au moment du départ on manque de renseignements sur les accompagnements médicaux et/ou psychologiques qui ont été offerts et pris en compte par les communautés.

*Le 10.10.1997
André Thibault*

IV. INFORMATIONS ET CONSEILS PRATIQUES

A.C.A.

Allocation Chômeurs Agés

Nouveau dispositif mis en place au 1er janvier 1997.

L'ACA ou allocation des ASSEDIC pour chômeurs âgés est réservé aux bénéficiaires de l'AUD (*Allocation Unique Dégressive*) qui n'ont pas atteint 60 ans mais totalisent cependant 160 trimestres d'assurance-vieillesse.

L'AUD est versé à taux plein, puis diminue régulièrement tous les 6 mois, en fonction des durées d'activité salariée et de l'âge.

Le nombre de trimestres peut être atteint dès l'inscription aux ASSEDIC ou bien en cours d'AUD, les périodes indemnisées entrant en compte dans le calcul des trimestres.

L'ACA est très intéressante, car elle correspond à la première allocation versée par les ASSEDIC, avant toute

dégressivité. Celui qui perçoit l'ACA, après quelques mois d'AUD, verra la différence.

Cette allocation n'étant pas versée automatiquement, il faut en faire la demande auprès de son ASSEDIC local, constituer un dossier, et retrouver tous les documents (relevé de carrière), justifiant les 160 trimestres : Régime Général, Camavic, MSA, etc...

Les AMC français

à l'étranger

Nombre d'AMC ont choisi de rester à l'étranger et de s'y marier. Lorsqu'arrive l'âge de la retraite Camavic, ils ne peuvent prétendre à l'allocation complémentaire de ressources de la Camavic qui est réservée aux résidents français, mais *peuvent se retourner vers l'Union St Martin.*

Il est bon dans de tels cas de mettre ses papiers français en règle, de prévenir l'ambassade

ou le consulat français du mariage et de la naissance des enfants de façon à présenter en temps voulu et en tant que de besoin, les documents nécessaires.

Un clin d'oeil à l'APSECC

La Camavic comptabilise 2.874 assurés volontaires, la plupart vivant à l'étranger. Pour 1996 les annuaires officiels donnent 3.750 religieuses et 2.668 religieux français présents à l'étranger, soit au total 6.418 personnes. Cela voudrait dire que les congrégations ou sociétés missionnaires qui envoient leurs membres à l'étranger ne les couvrent pas pour leur retraite. Ce problème ne concerne pas l'APRC, sauf au cas où ces personnes seraient amenées à quitter l'institution et n'atteindraient donc jamais le nombre de trimestres requis pour avoir une retraite complète.

*Laurent LE GUEN
08.09.97*

V. LA VIE DES REGIONS

A propos d'une rencontre régionale - Sainte Anne d'Auray, 15 novembre 1997 -

Pour la quatrième année consécutive, nous nous sommes retrouvés à 24 (17 hommes et 7 femmes) pour préparer le programme d'année. Ce n'était pas une réunion *tout-venant*. Aux habituels participants, les correspondants départementaux, et sur invitation personnelle de ceux-ci, s'étaient joints cette année des adhérents d'accord pour prendre leur part dans la structuration de l'APRC en BRETAGNE.

La journée s'est déroulée en deux parties :

Les EVENEMENTS

La veille, nous avons reçu de Jacques Bassot un contingent de mauvaises nouvelles : le piteux passage au Parlement de l'article 13 et surtout la lettre de Mgr Vilnet, au nom de la Tripartite, refusant une fois de plus le dialogue.

On avait pris la précaution d'étudier d'abord, à tête froide, la teneur du projet de loi et l'amendement que nous avions proposé. L'argumentaire demeure très valable et pourra resservir.

Une fois connues les mauvaises nouvelles, la fureur l'a disputé à l'amertume et au découragement. Il fallait *"faire comme les routiers"*, attaquer pour négocier, ne plus ménager les autorités religieuses, *"comme nous avons trop tendance à le faire"*, ou alors, tout laisser tomber.

Une fois la bile déversée, nous avons tenté de regarder froidement les choses en face :

■ Pour faire mal, quelle est notre force de frappe?

♦ Il y a 10.000 AMC, 10% de la population relevant de la CAMAVIC. C'est vraiment un tout petit groupe de citoyens et il n'y a rien d'étonnant à ce que le compte-rendu de la discussion au Parlement ne représente que quelques lignes.

♦ Sur ces 10.000, 700 seulement sont regroupés dans l'APRC pour défendre leurs droits 7%(sept!) qui se sentent directement concernés. Nous essayons bien de nous rassurer en avançant que dans les instances et consultations officielles, un syndicat est *représentatif* quand il regroupe en adhérents 5% de la catégorie qu'il défend. C'est une consolation juridique. Dans la réalité, ce n'est tout de même pas très impressionnant. Il faudrait que nous soyons beaucoup plus nombreux.

♦ Il faut ajouter que, s'il y a des AMC qui sont proches de la misère, c'est tout de même une minorité, et beaucoup sont encore mieux lotis (même si c'est au moyen d'aumônes) que bien d'autres français. Pour la plupart, nous avons atteint au moins une honnête médiocrité (seuls ou grâce au conjoint). Cela ne diminue en rien notre bon droit et notre volonté de lutter pour la justice et la reconnaissance de notre dignité

mais ne nous berçons pas trop d'illusions : on ne pleurera pas dans les chaumières, sur notre sort!

■ Dans ces conditions, quelle stratégie adopter?

♦ Depuis quelques années, l'APRC a redressé la barre. Elle a longtemps cru (on ne peut guère le lui reprocher!) que ce seraient les Pouvoirs Publics qui imposeraient à l'Eglise la solution de nos problèmes.

On sait ce qu'il en a été, une fois au pouvoir, des promesses faites dans l'opposition par les uns ou les autres; et ce qu'il en est toujours aujourd'hui.

Aucun gouvernement, de droite ou de gauche n'osera s'opposer ouvertement au *lobby* ecclésiastique pour défendre quelque 10.000 oubliés. Le cabinet de Martine Aubry a fait savoir sans ambages qu'aucune modification ne serait apportée à l'article 13 sans l'aval des autorités religieuses. *L'adversaire* (à défaut d'interlocuteur) est donc bien identifié : ce sont les autorités religieuses.

♦ **Alors, que faire?** *"C'est un bastion", "On ne peut l'attaquer de face, il faut le contourner"*. On est parvenu à deux constatations :

○ L'attaque frontale n'est pas à écarter. Elle consiste essentiellement dans l'argumentaire que nous avons préparé et que Jacques Bassot continue à

peaufiner. C'est important que tous les évêques, tou(te)s les supérieur(e)s majeur(e)s soient au fait de nos revendications.

Comme l'a dit l'un des participants : "Il faut les prendre à leur propre piège", les mettre en contradiction avec ce qu'ils affirment, ce qu'ils assènt aux autres d'une part et ce qu'ils font d'autre part. C'est le principe du *judo* : le plus faible peut déséquilibrer le plus fort en utilisant la force même de son adversaire.

D'autant que les uns et les autres, nous connaissons personnellement un certain nombre d'évêques et de supérieur(e)s dont on peut penser que, bien informés, ils prendraient plus au sérieux notre demande. Il faudrait en particulier débusquer leur alibi classique : "Pas compétent, je ne suis pas ces problèmes de près, adressez-vous plutôt à...". A Mgr Vilnet pour les évêques. Nous avons le droit de leur rappeler, poliment mais fermement, que si l'on peut déléguer son pouvoir, on ne peut jamais déléguer sa responsabilité. Quand l'Assemblée des Evêques enterme une proposition de Mgr Vilnet, chaque évêque est co-responsable de la décision qui est prise.

○ Mais à l'évidence, cela ne suffit pas. Selon le mot d'un autre participant, il faut "les contourner". Il n'y a qu'un seul moyen : faire appel à l'**opinion publique**, dans toutes celles de ses composantes que nous pouvons atteindre : hommes politiques de tous partis, responsables syndicalistes, dont certains ont déjà été bien sensibilisés au problème (1) (responsables d'associations, animateurs de médias,

journalistes... sans oublier, bien entendu, l'opinion publique ecclésiastique et ses responsables, clercs et laïcs.

Les DECISIONS PRATIQUES

La synthèse des échanges du matin amène aux constatations suivantes :

■ Même si Jacques Bassot et le C.A. avaient prévenu que la lutte serait rude et que nous n'étions pas du tout assurés d'obtenir gain de cause, ce que l'on doit appeler l'échec de cette première chance légale va certainement provoquer une réaction de découragement dans l'APRC, et pas seulement chez les moins motivés.

■ Il faut donc réagir d'urgence, resserrer les contacts et les liens entre les adhérents, les aider à lutter ensemble contre le découragement. Il nous faut des gens mieux formés et informés, capables de provoquer le dialogue et de soutenir la contestation, de recruter autour d'eux de nouveaux adhérents et des alliés (dont les Membres Associés!). d'envisager lucidement la situation et d'y faire face.

■ Cette situation, quelle est-elle? La première bataille, celle de l'article 13, semble bien perdue. Cela ne sert à rien de s'y appesantir. Tirons-en les leçons et préparons-nous pour les prochaines batailles. Car il y en aura. Martine Aubry a annoncé son intention. "dans les semaines qui viennent" de poser la question des régimes spéciaux et, très certainement, en 1998, celle de l'Assurance Maladie Universelle (AMU). Il s'agit d'être vigilants pour n'être pas surpris une seconde fois.

Dans cette perspective, pour régler les modalités concrètes de l'action en fonction des données locales, nous nous sommes répartis par départements: 22, 29, 35, 56.

□ Des regroupements de proximité - Pour préparer la rencontre, les correspondants avaient travaillé sur la carte de leur département, en pointant les adhérents. Ils avaient aussi la liste de ceux qui n'avaient pas cotisé depuis deux ans ou plus (pour une éventuelle relance par relations personnelles). Là où apparaissent des concentrations d'adhérents, on a constitué des regroupements de voisinage, avec un correspondant local qui a accepté d'être en liaison permanente avec le département et la région.

En attendant des regroupements plus restreints, pour le Morbihan on a retenu Vannes et Lorient; pour le Finistère, Brest et Quimper. Les deux autres départements vont continuer à pratiquer les rencontres départementales, en attendant de pouvoir scinder. Le 35 a prévu une rencontre autour du 15 janvier... pour tirer les Rois. Avec communiqué à la presse.

□ Ces regroupements ont pour but d'assurer une meilleure prise en charge mutuelle de l'association et des adhérents.

♦ Pour le recrutement tout d'abord. On a constaté depuis déjà longtemps que la meilleure technique n'était pas la circulaire, mais le bouche-à-oreille. Dans un secteur restreint, on peut plus facilement se connaître entre adhérents, relancer ceux et celles qui ont lâché, en rechercher de nouveaux, spécialement les anciennes

religieuses, qui, au cours de leur vie conventuelle ou civile, ont changé plusieurs fois d'identité.

♦ Dans la ligne des orientations de la dernière A.G., on accordera, en effet une importance particulière aux ex-congréganistes.

Aussi bien, Louïsette Gicquel a-t-elle présenté et distribué aux adhérentes présentes le questionnaire élaboré par la Commission Femmes. Elle envisage aussi, avec une collègue de contacter systématiquement les Maisons-Mères situées dans la Région, en commençant par la Divine Providence de Crehen.

♦ Pour la première fois aussi nous avons parmi nous trois ex-Frères, bien décidés, autour d'Henri Perennou, à sensibiliser leurs collègues.

♦ C'est aussi autour de ces regroupements que l'on pourra nouer le plus de contacts utiles avec les personnalités locales, politiques, associatives, confessionnelles et avec le tout-venant. Il n'y a pas que les plans national et régional qui comptent. La presse départementale et locale, en particulier, est un secteur à investir pour faire passer nos préoccupations. Pour éviter les démarches intempestives ou maladroites, il serait bon que l'équipe nationale du Bulletin nous apporte sa collaboration. On souhaiterait qu'on en parle au prochain C.A.

♦ On n'oublie pas pour autant le plan régional. Il a été décidé d'*institutionnaliser* la rencontre annuelle qui concerne tous les APRC bretons et leurs amis. Le Vacancier de GUERLEDAN présentant beaucoup d'avantages pratiques, on a convenu de s'y retrouver tous les ans et l'on a retenu, pour 1998, la date de principe du samedi 13 juin. Qu'on se le dise!

En guise de CONCLUSION

Cette rencontre d'adhérents motivés, accrochés à l'APRC, a montré combien était primordiale la cohésion interne de l'association pour résister aux coups de masse des mauvaises nouvelles.

L'APRC, en effet, est encore fragile. Nous sommes trop peu nombreux pour faire vraiment le poids. Naguère on avait pensé pouvoir doubler les effectifs si chacun y mettait du sien en amenant un nouvel adhérent. Les Membres Associés devraient aussi être beaucoup plus nombreux.

L'APRC est aussi assez peu structurée. Son organisation s'améliore. Les régions commencent à prendre forme et vie. On sort de l'indifférenciation en prenant en compte les problèmes spécifiques de chacune de ses trois composantes : ex-diocésains, ex-religieuses, ex-religieux. Le Bulletin est un excellent outil, efficace et adapté.

Mais tout cela est encore bien récent. Pour résister sans graves dommages aux coups de boutoir que l'on reçoit et que l'on va continuer de recevoir, il faudrait mettre les bouchées doubles, déployer sur le territoire un véritable réseau conscient, organisé et opérationnel.

D'autant que nous avons une bonne doctrine et un bon argumentaire.

Mais il ne suffit pas d'avoir raison, encore faut-il convaincre.

*Quimper, le 21 novembre 1997
Jean Claude Gourvès,*

(1) Un participant syndiqué de la CFDT nous a apporté le compte-rendu de la séance de la CNAV où a été évoquée la CAMAVIC (Voir encadré ci-contre)

Note de la CFDT sur l'intégration de la caisse des cultes

... S'agissant de la CAMAVIC, nous avons appris à la commission que le ministère avait traité seul avec cette profession sans que le service actuariat de la caisse ne soit jamais associé, situation inadmissible et totalement contraire aux nouvelles responsabilités qui nous sont confiées par la loi.

Les pouvoirs publics se sont arrogés le droit de conduire sans mandat des négociations pour le compte de tiers! Quelle est la valeur de ces négociations?

Nous notons au passage que lorsque notre conseil avait des responsabilités moindres, il était mieux informé, nous pensons aux dossiers de la CGE ou du Crédit Foncier.

Nous demandons que dans les études à venir (certaines se trouvent en filigrane dans le texte) le conseil soit tenu informé des études conduites et associé aux négociations sur le calcul des droits d'entrée.

Sur le fond, concernant la Camavic, il apparaît surprenant qu'un régime de "non salariés", vienne chercher ses ressources d'équilibre auprès de la CNAV des travailleurs salariés!

Mais la CNAM a déjà accueilli la Camac et peut-être peut-on considérer que c'est un nouveau pas vers l'accession au salariat de cette profession, (sachant que certains cultes ont fait ce choix dès l'origine). Il faudrait que le législateur acte cette orientation et définisse les étapes vers l'accession des ministres des cultes au statut salarié de plein droit. Ceci impliquerait en particulier la non subrogation des pensionnés pour la perception des pensions et l'entrée dans le champ de la loi de généralisation de la retraite complémentaire.

VI. COURRIER DES LECTEURS

Réunion régionale du LANGUEDOC

Le 13 décembre 97,
réunion régionale de
l'APRC à NIMES.

Les départements
représentés (Hérault, Gard,
Vaucluse, Ardèche), seize
présents, cinq excusés et
deux qui écrivent pour dire
qu'"ils n'y croient
plus"....mais avec une
cotisation....

Après un moment de
découragement (lettre de
Mgr Vilnet, et article 13 de
la loi sur le financement de
la Sécurité Sociale),
remobilisation du groupe
pour revoir les
parlementaires, les Evêques
(rendez-vous est déjà pris
avec l'Evêque de Nîmes
pour le 16 janvier), et une
Supérieure Générale. Par
ailleurs sept d'entre nous
doivent participer à la
réunion de LYON des 10 et
11 janvier

A. Trébuchon

**Adhérents de l'APRC
Nord-Finistère
Rendez-vous**

**Dimanche 18 janvier 98 à 14h.
Salle paroissiale, 22 rue Pasteur à BREST
Contact : B. Delaby - 02 98 41 54 12**

"En vous remerciant de toute
la peine que vous vous donnez
pour rendre plus paisible le
temps de la retraite des AMC,
je joins le maximum de ce que
je peux donner. Pour ma part,
les 30 années que j'ai données
au service d'autrui ne sont
guère prises en compte. Je ne
regrette pas ce que j'ai donné
durant mes meilleures années,
mais dans la hiérarchie de
notre monde prêchant la
charité et la justice, où sont les
oeuvres vis-à-vis de ceux qui
ont travaillé avec eux et pour
eux."

G.D.

"J'espère que vous m'enverrez
le compte rendu de l'as-
semblée générale afin que je
répercute votre action".

R.C.

"Depuis peu la CAMAVIC me
verse une pension... Lorsque je
dis autour de moi que pour
mes 22 années de couvent, je
reçois une pension de retraite
qui n'atteint pas 1.000F., c'est
la stupéfaction. La réflexion
unanime est : "Mais comment
fais-tu pour vivre?" Et ils ne
sont pas rares les gens de bon
sens, qui ajoutent à l'intention
de l'Eglise: "Faites ce que je
dis, mais ne faites pas ce que
je fais!"

Par l'APRC (car la CAMAVIC
n'informe pas!!!) j'ai appris
que j'avais droit à un
complément de ressources **im-
pliquant nécessairement la
prise en compte de tous les
revenus du foyer fiscal.**

J'avoue que cela m'a rendue
furieuse.

Sortie du couvent vers la qua-
rantaîne, sans le sou, après y
avoir passé 22 ans, jamais ma
communauté ne m'a aidée fi-
nancièrement par la suite. C'est
bien moi-même, par les cotisa-
tions de mon employeur et les
miennes qui ai assuré ma
prévoyance vieillesse pour les
années qui ont suivi mon
départ.

Voilà qu'à 65 ans, c'est sans le
moindre scrupule que la caisse
de l'Eglise décompte comme si
elle en avait la propriété, les
pensions que j'ai acquises
après mon départ (encore pire
celles du conjoint qui n'a
absolument rien à voir avec les
cultes).

Cette Eglise ne peut-elle assu-
rer par elle-même, à tous ceux
qu'elle a un jour "embauchés"
une retraite qui ne soit pas dé-
risoire, calculée comme toutes
les retraites de France et de
Navarre proportionnellement
au nombre de trimestres va-
lidés?. → page suivante



En lisant ces jours derniers, dans le bulletin de mon petit village (3.250 habitants), que la commune se portait acquéreur pour 130.000F d'un terrain appartenant à l'Association diocésaine, j'ai été renforcée dans mon scepticisme d'une église si pauvre qu'elle ne pourrait s'organiser pour régler ses dettes."

C.B.

"Grâce à l'APRC, j'ai su que je pouvais faire valider gratuitement les trimestres du régime complémentaire pour les périodes passées dans l'enseignement et les colonies de vacances. Même chose pour l'information sur l'Allocation complémentaire des ASSÉDIC que je perçois jusqu'à 64 ans".

A.D.

"La question de ma retraite me préoccupe... mais mes connaissances en ce domaine sont floues. Il est d'ailleurs difficile d'obtenir des renseignements. C'est pourquoi je suis heureux...de savoir qu'il existe une association."

A.G.

"Merci pour le travail accompli et les nombreux contacts."

J.L.H.

**Il y a enfin deux suggestions:
la création d'une amicale des
AMC et une lettre ouverte
au Pape.**

H. Thèbe

**RETENEZ DÈS MAINTENANT LA DATE DU
7 JUIN 1998.
C'EST NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
QUI AURA LIEU À LYON**

**VENEZ-Y NOMBREUX
POUR FAIRE LE POINT, DÉLIBÉRER ET PARTICIPER
À LA DÉFINITION DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS
DE L'APRC
POUR L'ANNÉE 98-99.**



Meilleurs Voeux pour 1998!